



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 12 :

AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGET ANNEXE

Séance ordinaire du 20 juin 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Juin 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Emilie MACERON-CAZENAIVE, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Virginie MONIER (Philippe VALMIER), Bérengère DUPIN (Denis QUANCARD), Thierry VALLEIX (Didier BLADOU), Sébastien LABAT (Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Françoise COSSECQ

**DOSSIER N° 12 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Par délibération n° 20170321-2 du 21 mars 2017, le Conseil Municipal a procédé à l'affectation anticipée des résultats 2016 sur la base des résultats provisoires de l'exercice.

Aujourd'hui, après avoir entendu les comptes administratifs de la ville et du cimetière, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016.

C.A. VILLE 2016	Résultats provisoires	Résultats définitifs	Variation
Fonctionnement	2 699 018,28	2 699 720,92	+702,72
Investissement	570 329,12	569 626,48	-702,64

L'ajustement budgétaire sera réalisé dans la plus proche DM conformément à l'affectation du résultat cumulé suivant :

BUDGET PRINCIPAL

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	946 180,92
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	1 753 540,00
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	2 699 720,92

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	1 846 480,62
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	1 276 854,14
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	569 626,48
Solde des restes à réaliser :		- 645 489,42
Besoin réel de financement		75 862,94

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	75 862,94
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	2 623 857,98
TOTAL	2 699 720,92

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 623 857,98	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 569 626,48 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 75 862,94

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Pas de changement par rapport à l'affectation anticipée.

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Déficit :	1 281,35
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	6 227,82
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	4 946,47

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	4 946,47
---	-----------------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 4 946,47 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 19 janvier 2016,

VU le budget Primitif 2016 voté le 15 mars 2016,

VU les décisions modificatives au B.P. 2016 des 7 juin 2016, 11 octobre 2016 et 13 décembre 2016,

VU la délibération du 21 mars 2017 procédant à l'affectation anticipée des résultats 2016,

VU le budget Primitif 2017 voté le 21 mars 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article unique : Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2016 et de l'affectation au Budget Primitif 2017 dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait et délibéré le 20 juin 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET

